

SÉANCE DU 25 MARS 2024

Date de la convocation :
19.03.2024

L'an deux mille vingt quatre, le 25 Mars 2024 à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, Salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 14

EFFECTIF VOTANT : 12

Etaient présents : Christophe BOUTHORS ; Raphaël CANTA ; Daniel FORRIERES ; David HEGO ; Antoine HERMAN ; Roseline HODIN ; Mickaël LANCEL ; José-Manuel LERICHE ; Céline MARELLI ; Sabrina MERY ; Véronique MEYER ; Francine SEDENT

Etaient absents : Damien BARDOUX ; Vincent WIART

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

Objet de la délibération : Affectation du résultat N-1 de la section de fonctionnement

Numéro de la délibération : 2024-05

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Daniel Forrières,

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
<p align="center">Résultat de l'exercice</p> <p>Dépenses de l'exercice : 442 155,67 €</p> <p>Recettes de l'exercice : 545 198,44 €</p> <p>Résultat de l'année : 103 042,77€</p> <p align="center">Résultats antérieurs</p> <p>Excédent : 353 973,75€</p> <p>Résultats cumulés clôture : 103 042,77€</p>	<p align="center">Résultat de l'exercice</p> <p>Dépenses de l'exercice : 569 752,40€</p> <p>Recettes de l'exercice : 836 431,54 €</p> <p>Résultat de l'année : 266 679,14 €</p> <p align="center">Résultats antérieurs</p> <p>Déficit : -117 852,73 €</p> <p>Résultats cumulés clôture : -117 852,73 €</p>
RÉSULTAT GLOBAL : 251 869.18€	

148-826, RUE DE CAMBRAI
ARRIVÉE LE

08 AVR. 2024

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

- Report en fonctionnement – ligne budgétaire 002 : 103 042.77€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0. Abstention : 0

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,



Le président de séance,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le **08 AVR. 2024**

